
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2017

DCM N° 17-03-30-12

Objet : Subventions aux associations socioéducatives conventionnées et subventions pour les transports des mercredis.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **1 884 760 €** au bénéfice des associations socio-éducatives recensées ci-après.

1. Subventions pour fonctionnement et projets aux associations socioéducatives conventionnées

- Subventions de fonctionnement aux associations conventionnées :

Metz est forte d'équipements socioéducatifs dans tous ses quartiers, un maillage associatif sur lequel la Ville peut s'appuyer pour développer sa politique éducative et de jeunesse mais aussi pour contribuer à la mise en œuvre de politiques qui relèvent de plusieurs autres délégations.

Ces équipements sont les piliers de la mise en œuvre d'une politique d'éducation populaire permettant à chacun, y compris les adultes, de s'épanouir et de trouver la place de citoyen qui lui revient. Ils sont des lieux de rencontre des différents acteurs de quartier, de coordination des politiques territoriales visant à permettre l'accès de tous aux loisirs et à la culture, à développer les liens intergénérationnels, à contribuer à l'insertion sociale et au vivre ensemble. Ils sont enfin des lieux d'exercice actif de la citoyenneté en ce sens qu'ils permettent aux habitants de prendre une part active dans le choix et la mise en œuvre des projets qui y sont développés.

Dans le cadre de cette ouverture à tous les publics, il est intéressant de relever que les structures développent tout particulièrement leurs initiatives envers le **public adolescent**, souvent plus complexe à capter. On peut ainsi citer la mise en place d'un "**espace ados**" dans de nombreux centres, l'amélioration de leur aménagement et une amplitude horaire croissante de l'accès à ces espaces. Les objectifs de ces lieux dédiés prennent en compte les besoins des adolescents en termes d'écoute et de recherche d'émancipation. Ils sont aussi l'occasion de renforcer le sentiment de confiance envers les animateurs.

Par ailleurs, plusieurs associations organisent des **séjours** permettant aux jeunes de faire l'expérience du vivre ensemble, de l'autonomie, de la prise de responsabilité mais également d'accéder aux différentes cultures et d'acquérir des connaissances de leur environnement tout en apprenant à le respecter. Ces séjours sont élaborés avec les adolescents eux-mêmes qui mettent également en place des actions d'autofinancement.

Enfin, de nombreuses **activités** sportives, créatives, artistiques et ludiques leur sont consacrées, dont certaines nouvellement mises en place telles que les BDN (boîte de nuit ados) à la MJC des Quatre Bornes ou l'accueil spécifique lors de la pause méridienne à la Maison de la Culture et des Loisirs.

L'accès à la culture est également un axe spécifique de développement, avec de nombreuses **programmations de spectacles vivants** jeune public ou familiaux, l'organisation d'**expositions** présentant pour certaines les créations des ateliers auxquels participent les habitants de tous âges, des **sorties jeunesse ou familiales** dans les musées ou pour assister à des spectacles en dehors des murs du centre. Plusieurs associations s'inscrivent dans le programme "**Lire et faire lire**" porté par l'Union des Associations Familiales de Moselle et la Ligue de l'Enseignement de Moselle où des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature. Enfin, des manifestations sont organisées telles que La Quinzaine de la littérature Jeunesse (MJC des Quatre Bornes) ou La Bourse aux Livres (MJC Metz Sud).

Parmi les 29 associations conventionnées, 24 gèrent des équipements de quartier, l'Auberge de Jeunesse et la Maison des Associations. 2017 verra l'ouverture d'une salle de danse pour la Maison de la Culture et des Loisirs ainsi que l'accès total du bâtiment aux personnes à mobilité réduite au Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières et à la Maison de la Jeunesse et de la Culture des Quatre Bornes.

Compte-tenu de l'importance de l'action menée sur le territoire messin par ces associations, il est proposé de les soutenir en leur attribuant des subventions de fonctionnement pour un montant total de 1 474 180 €; à ce total il convient d'ajouter l'aide apportée pour le financement des charges liées aux bâtiments à hauteur de 377 460 €, portant le financement total à **1 841 640 €** selon la répartition prévue dans la motion.

- Subvention pour projets aux associations conventionnées :

Outre les subventions de fonctionnement, il est également proposé de financer les projets spécifiques de certaines associations conventionnées.

Ainsi, la **MJC de Borny** propose **des animations de rue** avec 7 semaines de présence, sur 5 lieux différents. Au total ce sont une centaine d'enfants touchés chaque jour. Cette présence permet aux salariés de connaître des jeunes enfants et adolescents du quartier qu'ils ne rencontreraient pas autrement. C'est aussi l'occasion de faire connaître la MJC à ce public. Il est proposé une aide de **5 000 €**.

L'Atelier de **customisation de vélos** est un nouveau projet proposé par la **MJC Metz Sud**. Il consiste à restaurer des vélos récupérés en évaluant les travaux ainsi que le matériel nécessaire pour permettre à ces vélos d'être utilisés par les enfants fréquentant la MJC lors de sorties. L'activité est innovante en elle-même, les enfants vont avoir accès à des opérations mécaniques simples, de premier niveau, mais auront aussi l'occasion de faire connaissance avec de l'outillage. Ils pourront travailler sur un projet concret, lui donner forme et vie au fur

et à mesure d'ateliers étalés tout au long de l'année. Par ailleurs, cela se concrétisera par un travail d'équipe convivial sur des projets simples à réaliser au sein de la MJC Metz Sud. Il est proposé une aide de **1 000 €**.

Le **collectif des Energies Urbaines** s'est installé dans de nouveaux locaux rue Gambetta. Le lieu, en plus de favoriser les échanges et les rencontres, permet au collectif de bénéficier de bureaux fixes, d'un espace de répétition et d'une salle de spectacle. Outre les différentes actions menées par les Energies Urbaines tels que les ateliers de pratiques artistiques dans différents quartiers de la Ville, il est prévu que les associations membres du collectif organisent une fois par mois, dans la salle de spectacle, une animation grand public en lien avec les arts urbains. Pour ce projet, il est proposé une aide de **4 000 €**.

La dépense totale des subventions pour les projets des associations conventionnées s'élève à **10 000 €**.

2. Subventions aux associations pour le transport des enfants vers les accueils de loisirs du mercredi.

Lors de la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires qui s'est traduit par l'instauration d'une demi-journée de classe le mercredi matin, la Ville de Metz a souhaité faciliter l'organisation des familles en garantissant la continuité de la prise en charge des enfants entre la sortie de l'école et les accueils de loisirs du mercredi après-midi.

À cet effet, les associations organisatrices qui amènent les enfants sur les lieux d'activités bénéficient d'un concours financier par groupe scolaire et par mercredi de 60 € pour celles utilisant un transport en bus et 30 € pour celles qui effectuent le trajet à pied. La continuité de ce dispositif a été votée par le Conseil Municipal d'octobre 2016 pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2016. Il est proposé de le reconduire pour la période du 1er janvier au 5 juillet 2017.

A noter l'organisation d'accueil de mercredis loisirs par la Maison de la Culture et des Loisirs à compter du 1^{er} janvier 2017 dans les locaux de l'école Les Isles pour les enfants scolarisés au sein des écoles Les Isles et Fort Moselle, leur permettant ainsi de bénéficier d'un accueil de meilleure proximité.

La dépense totale des subventions pour le transport des enfants depuis les écoles vers les lieux d'accueils de loisirs du mercredi après-midi pour la période du 1er janvier au 5 juillet 2017 s'élève à **33 120 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

VU la DCM du 15 décembre 2016 portant sur le versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2017 aux associations socio-éducatives conventionnées,

VU les conventions ou les avenants signés avec les associations concernées en décembre 2016,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations conventionnées ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **1 851 640 €**, soit un solde à verser de **963 997 €** compte-tenu des avances accordées au Conseil Municipal du 15 décembre 2016 pour l'ensemble des associations conventionnées :

<u>Au titre de la mise en place d'un projet éducatif</u>	Dont déjà versé	
Association Messine Interfédérale et Solidaire Patrotte	150 640 €	77 332 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	137 720 €	68 886 €
Maison de la Culture et des Loisirs	158 800 €	77 618 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny <i>Subvention fonctionnement : 123 930 €</i> <i>Animations de rue: 5 000 €</i>	128 930 €	61 965 €
Le Quai – Centre Social et Culturel du Sablon (ex MAS)	104 800 €	51 363 €
Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	100 550 €	48 625 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud <i>Subvention fonctionnement : 103 380 €</i> <i>Atelier de customisation de vélos : 1 000 €</i>	104 380 €	52 333 €
Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	107 850 €	53 782 €
Espace de la Grange – Centre social	95 400 €	45 958 €
Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	76 550 €	37 946 €
Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Augustin Pioche)	84 250 €	42 125 €
Centre Social Maison des Jeunes et de la Culture Boileau Prégénie	31 250 €	0 €
<u>Au titre de la mise en place d'un projet d'animation</u>		
Centre Culturel de Metz Queueul	53 360 €	26 372 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	55 200 €	29 472 €
Centre de Renseignement et d'Information – Bureau Information Jeunesse	42 480 €	21 240 €
CPN Les Coquelicots	51 000 €	25 500 €

Eclaireuses et Eclaireurs de France	31 200 €	15 600 €
Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	21 870 €	10 946 €
Familles de France – Fédération de Moselle	12 170 €	6 085 €
Energies Urbaines		
<i>Subvention fonctionnement : 20 500 €</i>	24 500 €	0 €
<i>Animations art urbain : 4 000 €</i>		
Association Pas Assez	11 650 €	0 €
Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire	9 700 €	4 850 €

Au titre de la mise en place d'un projet d'accueil associatif de quartier

Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	43 000 €	21 500 €
Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	59 170 €	31 290 €
Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	33 540 €	17 889 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	45 170 €	20 027 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	38 450 €	19 302 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	20 600 €	10 907 €
COJFA	17 460 €	8 730 €

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour le transport des mercredis aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **33 120 €** :

Association	Montant versé
M.J.C. Metz Borny	7 590 €
Association Messine Interfédérale et Solidaire (AMIS)	690 €
M.J.C. Quatre Bornes	690 €
Du Côté des Loisirs	1 380 €
Maison De la Culture et Des Loisirs	1 380 €
Association Pour le Développement des Activités Culturelles et Sociales (Centre de Bellecroix)	1 380 €
Le Quai – Centre Social et Culturel Du Sablon (Ex Mas)	4 140 €
Espace De La Grange (Centres De La Grange Aux Bois)	2 070 €
Comite De Gestion du CSC Metz Centre (Arc En Ciel)	3 450 €
Fédération Famille de France Moselle	1 380 €
M.J.C. De Metz Sud	1 380 €
ASBH pour le centre social Charles Augustin Pioche	690 €
Magny'Anim (au Centre Social de Magny)	2 070 €

Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières

4 830 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, les conventions et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **997 117 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ